



# Rencontres intercommunales du SCoTERS

Communauté Urbaine de Strasbourg  
6 Décembre 2013

# Les évolutions du SCOTERS selon les attendus législatifs

## Loi SRU

- \* Renforcement de l'agglomération strasbourgeoise pour l'attractivité
- \* Organisation du développement
- \* Limitation de la consommation du foncier agricole
- \* Objectif 4000 logements par an, sur 6 ans, pour un foncier disponible de 740 ha

## Loi ENE (volet I et II)

- \* Evaluation à 6 ans, indicateurs
- \* Schéma d'Urbanisme Commercial
- \* Traduction Trame verte et bleue
- \* Efficacité énergétique, adaptation changements climatiques

## Projet

## loi ALUR

- \* Renforcement des intercommunalités
- \* ...

- Une commission compatibilité
- Des indicateurs
- Un bilan annuel de suivi
- Groupe Foncier et Modification N° 2
- Groupe Economie et Modification N°3
- ...

# Le foncier, une préoccupation majeure

## La loi ENE 2 demande aux SCOT :

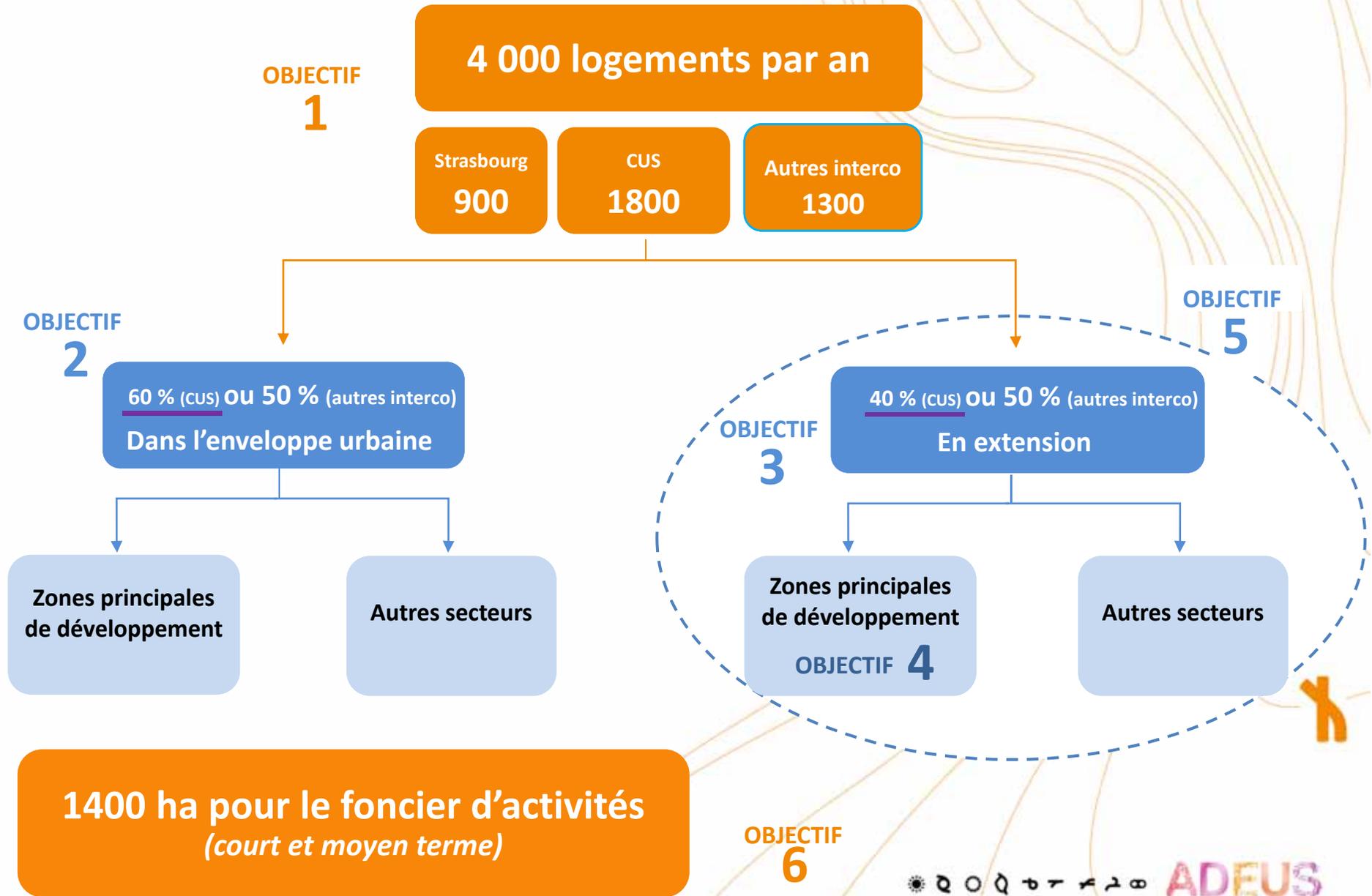
- \* analyser la consommation d'espaces agricoles et naturels
- \* arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace
- \* préciser des indicateurs pour évaluer cette consommation

## SCOTERS

### Un Groupe Foncier qui a travaillé 1,5 an

- ✂ **Quantifier les besoins** fonciers au regard d'objectifs d'économie et du projet de développement du SCOTERS
- ✂ Définir les **indicateurs** et les **modalités de suivi**
- ✂ **Outiller** le territoire (*fiches d'identités intercommunales, outil de saisie des permis, rencontres annuelles des intercommunalités...*)

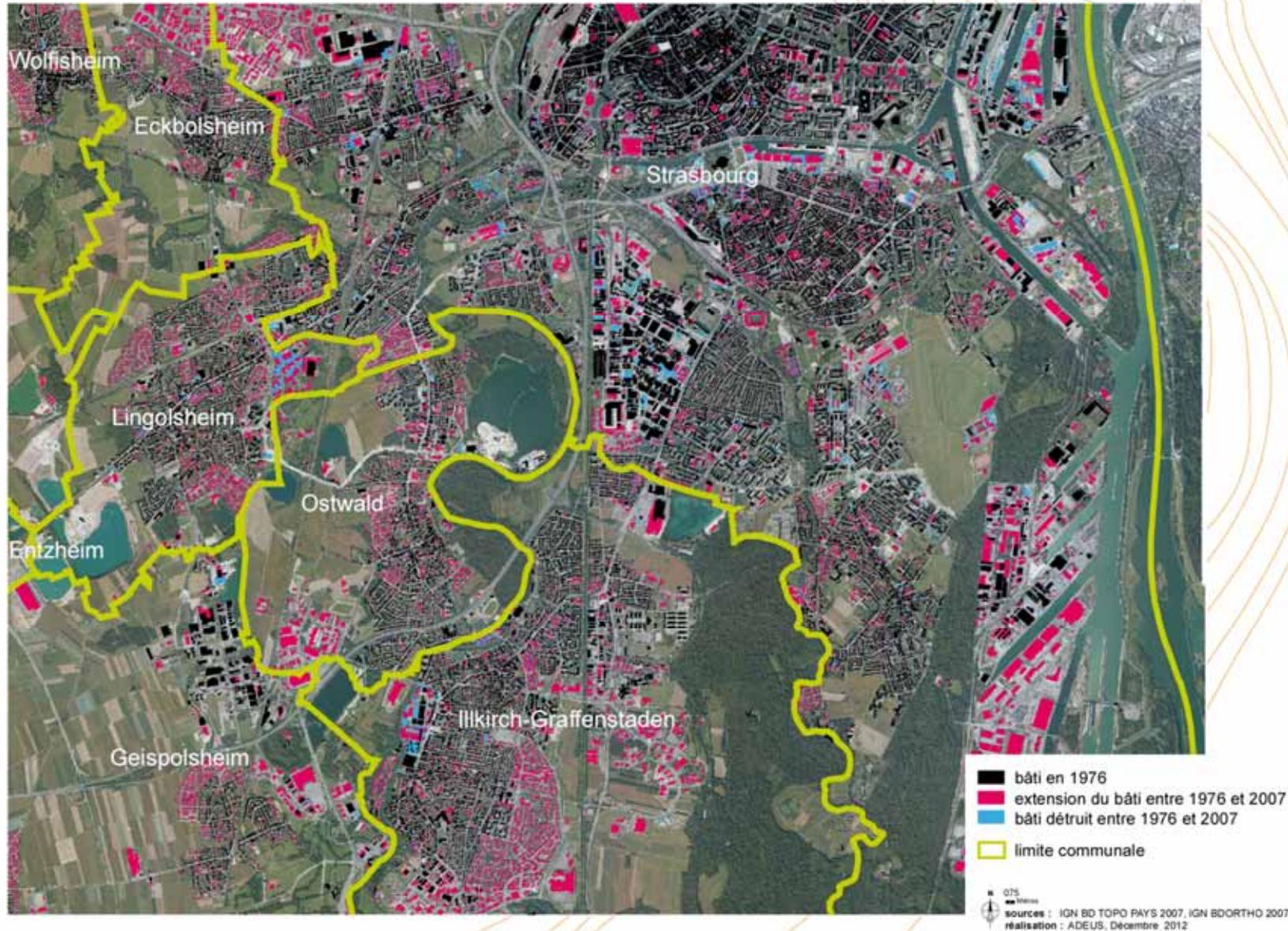
# Les objectifs visés par le territoire du SCOTERS



# Résultats 2013 : Temps 0

- 🎯 2013, l'année de transition pour avoir des chiffres et données à jour
- 🎯 Plusieurs outils pour mesurer la consommation foncière
  - \* BDOCS
  - \* Fichiers INSEE, SIREN
- 🎯 Se donner la possibilité d'informations annuelles

# La nécessité d'un suivi, orchestré par le territoire



# La nécessité d'un suivi, orchestré par le territoire

**Proposition du Groupe Foncier :**  
une base de données de saisie  
des permis de construire et d'aménager

\* Des connaissances fines et actualisées

\* Un outil propre au territoire pour  
discuter avec les partenaires  
institutionnels

**ADEUS** www.adelus.fr **scoters syndicat mixte** [Retour au menu](#)

## Ajout d'un permis de construire

*Veuillez remplir le formulaire ci-dessous.*

Número de permis :  Date de délivrance du permis :

**Adresse :**

Nom de la voie\* :

Número\* :

Commune :

\* Si l'adresse ou le numéro ne figurent pas dans la liste, sélectionner "AUTRE" en fin de liste afin de renseigner l'adresse manuellement.

**Références cadastrales :**

Section :

Número(s) de parcelle(s) :

Superficie du (ou des) terrain(s) :

**Situation juridique du terrain :**

Le terrain est-il situé dans un lotissement ou une ZAC ?

Oui :  Non :

Nombre maximal de lots :

Surface hors oeuvre nette (SHON) maximale envisagée :

Nombre total de logements créés :

Dont individuels :

Dont collectifs :

Usage ante des sols :

**Distance aux arrêts de transports en commun structurants ou autre zone prioritaire de développement :**

  
Cliquer sur la carte ci-dessous

**Localisation en fonction du tissu urbain :**

Extension :  Le terrain est situé hors de l'enveloppe urbaine définie sur la carte ci-contre.

Renouvellement :  Le terrain est situé dans l'enveloppe urbaine définie sur la carte ci-contre et fait déjà l'objet d'un usage tel que habitat, artisanat, corps de ferme...

Remplissage :  Le terrain est situé dans l'enveloppe urbaine définie sur la carte ci-contre et ne fait l'objet d'aucun usage. Ex : fond de jardin, dent creuse.

Autre :  Exemple : Logement supplémentaire dans un immeuble existant, niveau supplémentaire.

  
Cliquer sur la carte ci-dessous

# Objectif 1 Construire 4000 logements par an, dont 2700 dans la CUS

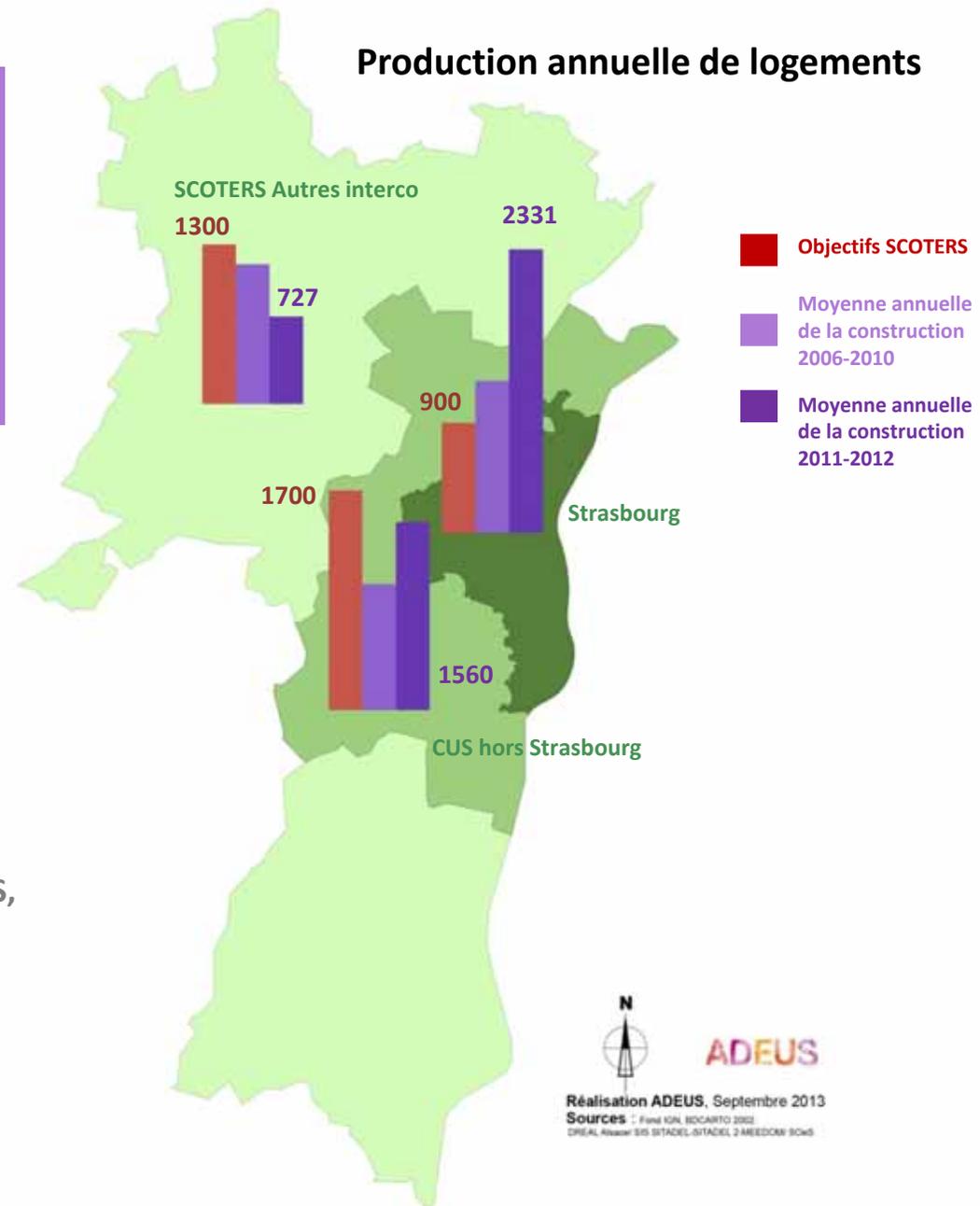
- ❖ Répondre à l'ambition démographique du SCOTERS (+0,8%/ an)
- ❖ Poursuivre la dynamique récente de la construction
- ❖ Retrouver le poids du SCOTERS au sein du Bas Rhin



- ❖ L'objectif est atteint pour la période 2011-2012, avec 4 500 logements produits chaque année

### A noter :

- ✳ 3000 logements/ an dans le PLUc de la CUS, comme objectif de rattrapage du faible rythme de construction de la période 2006/2010

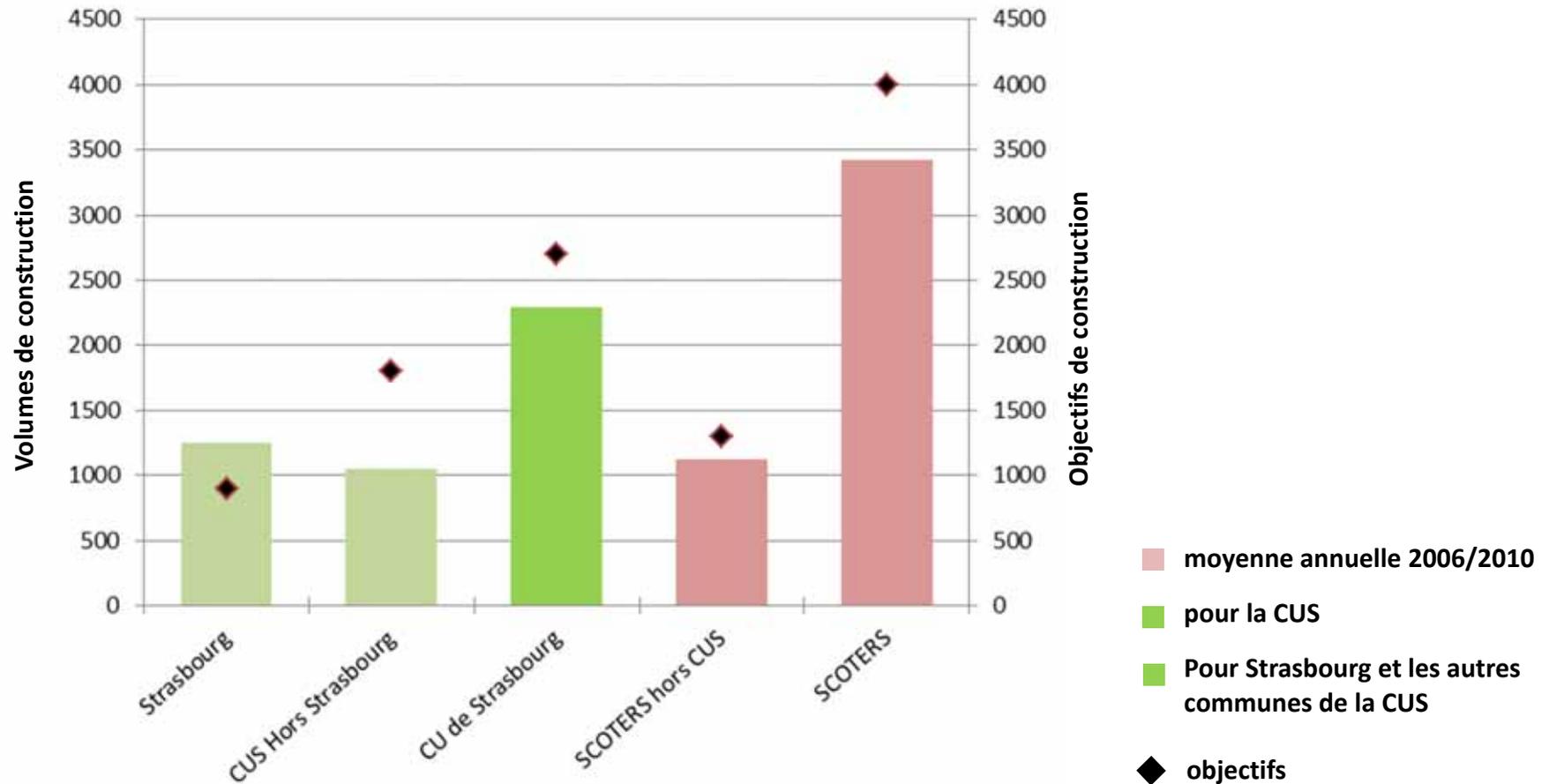


# Résultats objectif 1

## Communauté Urbaine de Strasbourg

# Objectif 1 : construire 2700 logements par an, dont 900 à Strasbourg

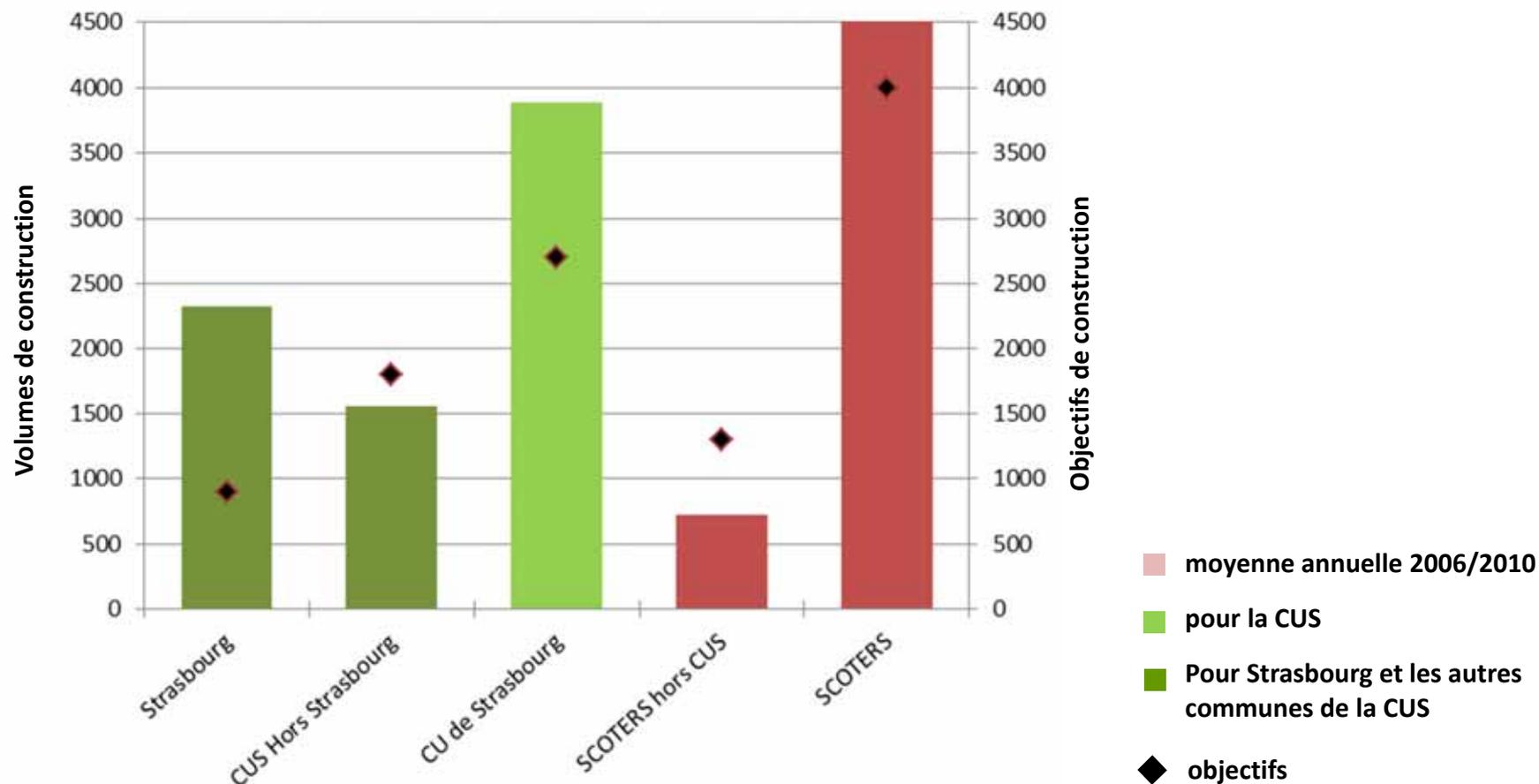
Niveaux de construction et objectifs par CC - 2006-2010



Sources : Sitadel 2012

# Objectif 1 : construire 2700 logements par an, dont 900 à Strasbourg

## Niveaux de construction et objectifs par CC - 2011-2012



Sources : Sitadel 2012